VOREPPE

Magazine d'information municipale

émoi

Avril 2021 n° 172

www.voreppe.fr @VoreppeOfficiel @voreppe

Bien vivre ensemble

c'est l'affaire de tous

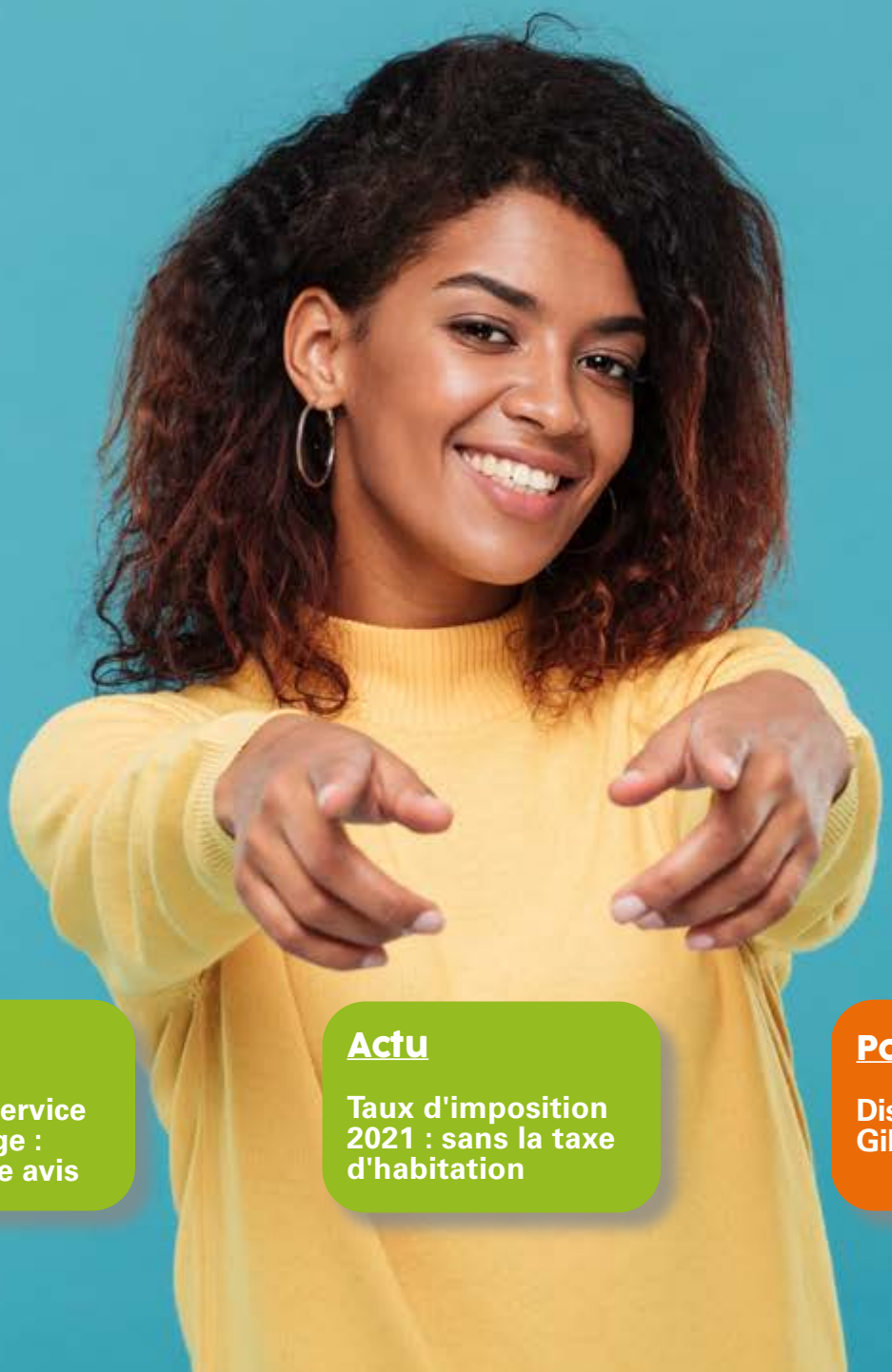

Actu

Bientôt un service d'autopartage : donnez votre avis

Actu

Taux d'imposition 2021 : sans la taxe d'habitation

Portrait

Disparition de Gilbert Baldoni

Rétro

Ça s'est passé à Voreppe...

Les vignes du parc
Voreppe renoue avec son passé viticole avec la plantation de 78 pieds de vignes, répartis en 5 cépages : verdesse, persan, altesse, servanin et étraire de la Dhuy. Les plantations ont été réalisées par les Pépinières Vincent, de St Jean de Moirans, sous l'œil intéressé de Marc Descours, conseiller municipal délégué au Patrimoine et de Patrick Lannaud, de Corepha, tous les 2 à l'initiative de ce projet.

Sébastien Bénard, vigneron à La Buisse, a fourni gracieusement 20 plants du cépage servanin. Les autres plants ont été achetés auprès de la société "Vendanges" à St Pierre d'Albigny, pour un montant de 175€. Michel Grimbert, le producteur de champignons voreppin a fourni gratuitement le fumier de champignons.

Un système d'électroculture à base de fils de cuivre a été installé sur les poteaux en bout de rangée pour stimuler la croissance des plantes en les soumettant à des courants électriques naturels. Cela permet de dynamiser le sol, limitant ainsi l'usage des traitements.

Les pieds vont maintenant pousser tranquillement et on attend la 1ère vendange, peut-être, pour 2025.

1ère pierre de la maternelle Debelle
C'est parti pour la construction de la maternelle Debelle !

La pose de la 1ère pierre a eu lieu lundi 29 mars en présence du Maire et des élus municipaux, de Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, et des deux conseillers départementaux du canton, Anne Gérin et Julien Polat. Olivier Goy représentait la Caf de l'Isère.

Ce projet de près de 6,5 millions d'euros s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de donner au secteur éducatif et aux jeunes Voreppins un outil de travail adapté, efficient et moderne. Le bâtiment fera la part belle au bois avec près de 130 m³ d'essences de bois du projet, dont 1/3 seront issues de notre département.

La restructuration Delle, c'est aussi un nouveau plateau sportif pour les élèves, opérationnel depuis septembre 2020 et un nouveau restaurant scolaire avec une capacité élargie, livré courant 2023. La livraison de l'école, quant à elle, est prévue pour l'été 2022.

Commémoration
La commémoration du 19 mars 1960 en souvenir des morts en Algérie, Tunisie et Maroc s'est déroulée sans public dans les cimetières du Bourg et du Chevalon, en présence du Maire, des représentants des associations et des porte-drapeaux. Anne Gérin, 1ère adjointe et Conseillère départementale représentait le Département de l'Isère.

©Valérie Gaillard

Le respect, partout, par tous

Une commune est une mosaïque faite d'habitants, seuls ou en familles, d'équipements, de services, de structures associatives, de commerces et d'entreprises.... Tout cela constitue une communauté de vie dans laquelle chacun doit pouvoir prendre sa place et trouver son équilibre.

Entre responsabilité, confiance et partage, nous avons tous au moins un dénominateur commun : celui d'aspirer à bien vivre ensemble.

Aujourd'hui, le savoir-vivre ensemble ne doit pas être une notion désuète, mais au contraire une attitude, une ligne de conduite quotidienne individuelle et collective pour chacun d'entre nous.

Cela passe par le respect d'un minimum de règles simples censées être connues de tous : ne pas occasionner de nuisances sonores, respecter la propreté des espaces publics, respecter la propriété d'autrui, respecter le code de la route.

Bref, le bien vivre ensemble c'est le respect de tous.

Alors pour que chacun ait le même niveau d'information, nous consacrons notre dossier du mois à rappeler les bonnes pratiques de ce fameux savoir-vivre ensemble.

« *La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* », cette maxime issue du siècle des lumières est plus que jamais d'actualité. Dans une société de plus en plus individualiste, nous devons tous prendre garde à ne pas oublier le sens du collectif et le souci de l'autre, quel qu'il soit.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Très bonne lecture.

Luc Rémond
Maire de Voreppe
Vice-président du Pays Voironnais

Sommaire

- Actus / p 4 à 10
- Quartiers / p 10 à 11
- Dossier / p 12 à 13
- Portrait / p 14
- Intercommunalité / p 15
- Racines / p 16
- Expression politique / p 17
- Agenda / p 18 à 19
- Infos pratiques / p 20
- L'écho des associations / p 21 à 23

Serez-vous Citiz ?

Pour développer son offre de transports, la Municipalité proposera prochainement un service d'autopartage. Le Pays Voironnais et Voreppe signent un partenariat avec la coopérative Citiz, spécialiste de l'autopartage, pour mettre en place ce nouveau service sur leur territoire.

Par ce système de partage de véhicule, Voreppe s'inscrit pleinement dans une politique de développement des modes de transport alternatifs. En fonction de la demande, l'offre pourrait s'étoffer dans les mois et les années à venir.

Citiz, comment ça marche ?

Il suffit de s'inscrire une fois auprès de Citiz Alpes Loire pour ensuite pouvoir accéder aux voitures en libre-service avec un badge.
Pour l'inscription, rendez-vous sur le site www.*alpes-loire.citiz.coop*, complétez le formulaire d'inscription en ligne et l'activation sera effectuée dans un délai de 48h/72h.

Une fois inscrit, l'utilisateur peut réserver le véhicule, pour l'usage de son choix, sur internet ou via l'appli mobile Citiz.
L'accès au véhicule se fait 24h/24 et 7j/7 avec le badge Citiz ou l'application smartphone qui déverrouille les portières. Un système électronique à l'intérieur permet de valider le début de la réservation et réaliser un état des lieux. En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son emplacement réservé.

Assurance, carburant, entretien, accessoires… tout est compris. L'autopartage vous offre une solution aux nombreux avantages économiques, écologiques et pratiques.

Bientôt, vous direz « *Je n'ai plus de voiture, j'ai Citiz !* »

Ce service sera disponible dans quelques semaines.

D'ici là, dites-nous si cela vous intéresse

Pensez-vous utiliser ce service d'autopartage ?

Pour évaluer votre intention d'utilisation du service d'autopartage Citiz sur la commune, **nous vous invitons à répondre à un court sondage sur notre site internet www.voreppe.fr jusqu'au 30 avril**.

Les atouts de l'autopartage Citiz

- **Des formules avec ou sans abonnement**, pour les particuliers et pour les professionnels.
- **Une facturation à l'usage** : à partir de 2 € par heure ou 20 € par jour (catégorie S) et 0,37 € par km, carburant compris.
- Une place/station réservée Citiz qui facilite le stationnement.
- **Tout est compris** : carburant, assurance, entretien, assistance, nettoyage…
- **Des formations gratuites** à la prise en main des véhicules électriques.
- **Un protocole sanitaire spécifique** aux conditions sanitaires du Covid.

En bref

Sami Bouajila césarisé

Le cinéma Le Cap est fier de son parrain : Sami Bouajila a reçu le César du meilleur acteur 2021 lors de la cérémonie du 13 mars dernier pour son rôle de Fares dans "Un fils."
Déjà prix d'interprétation à Cannes en 2006, il est récompensé en 2008 par le César du meilleur second rôle masculin et en 2019 il recevait le prix du meilleur acteur de la section "Horizon" à la Mostra de Venise.

Voreppe lui avait proposé de devenir le parrain de son cinéma rénové et rebaptisé Le Cap en avril 2018, où il avait été accueilli pour l'inauguration.

Un triporteur pour un nettoyage de précision

Depuis quelques semaines, les passants croisent dans les rues de Voreppe un agent municipal de l'unité « propreté » qui se déplace en triporteur.

Ce drôle d'engin avec assistance 100 % électrique est doté d'une poubelle, d'un balai et d'une pelle, tout le nécessaire pour un nettoyage efficace des espaces publics et voiries. « *Le triporteur permet à l'agent d'assurer une mission d'îlotage, c'est-à-dire de nettoyage dans le détail* » explique Alexis qui l'utilise fréquemment. « *De plus en plus de villes s'en équipent. Il se déplace partout, il est facilement maniable. C'est l'outil idéal pour un objectif de propreté optimale. De plus, c'est silencieux et non polluant, pas de nuisance pour les riverains, ni pour l'environnement* » souligne Lionel Battier, Chef de l'unité municipale « propreté ».

Alors attention la chasse aux détritus jusqu'au plus cachés est ouverte. Mais promis, il ne touchera pas aux œufs de Pâques !

Le salon "Vins et terroir" du Lions Club revient en "cliquez & emportez"

Après l'annulation en 2020 pour cause de confinement, le salon "Vins et terroirs" proposé par le Lions Club de Voiron revient cette année, mais en version "cliquez & emportez".

Vous pouvez passer vos commandes jusqu'au 28 avril 2021 directement auprès des vignerons et producteurs du terroir dont la liste et les coordonnées figurent sur *www.salon-des-vins-lions-club-voiron.fr*

La livraison se fera directement le **samedi 8 mai de 10h à 16h au drive spécialement mis en place au lycée des Portes de Chartreuse** (570, avenue de Stalingrad).

Le salon "Vins et terroir" du Lions club est une action solidaire et une partie des bénéfices seront reversés à des associations voreppines.

Entrée gratuite / Parking
Pas de dégustation possible.
Infos : 06 80 48 82 41
ou contact@lionsclubvoiron.fr

En bref

Appel aux talents musiciens

Samedi 19 juin prochain, Voreppe battra au rythme de la musique des artistes bénévoles provenant de tous horizons culturels.

Les candidatures pour la participation artistique à la Fête de la musique sont ouvertes à tous les groupes et formations musicales, de tous styles, amateurs de tous niveaux ou professionnels. Le seul mot d'ordre : célébrer la musique vivante et mettre en valeur la diversité des pratiques musicales.

Les participants se produiront dès 19h sur la scène aménagée place Debelle et place Armand-Pugnot, dans des conditions professionnelles, avec la mise à disposition technique et logistique nécessaire aux performances musicales.

Adressez votre candidature, accompagnée d'une fiche technique et d'un fichier son ou d'un lien vers votre site web, à : vie-locale@ville-voreppe.fr jusqu'au 14 mai 2021.

Pour le week-end !
L'enseigne propose un service « rôtisserie » **le samedi et le dimanche,** mais attention sur commande uniquement : poulet et frites maison. Avis aux amateurs !

Saveur du pain : le nouveau boulanger du Chevalon

Romain Berna est le jeune patron de ce commerce dont la proximité est très appréciée des riverains du Chevalon. Après 10 années dans le métier de boulanger, il souhaitait être à son compte et mettre à profit son expérience.
Séduit par Voreppe et ce quartier des Platanes, il a franchi le pas. Secondé à la vente par Françoise, il accueille depuis le mois de mars sa clientèle dans un espace intérieur totalement réaménagé.

« *Pâtisseries, et pains portant le label artisanal sont cuits sur place. Les produits snacking sont faits maison : confection 7j/7 d'un choix de salades, sandwichs variés, tartes salées, hamburgers, wraps, paninis, pizzas... De même que des petits fours sucrés. Je souhaite proposer une large gamme de produits afin de répondre aux attentes de ma clientèle* » ajoute-t-il.

Que chacun y trouve donc gourmandise à son goût !

Boulangerie Saveur du pain – Les Platanes –
09 62 64 80 15
Ouvert de 6h30 à 18h30 – le jeudi et le dimanche de 6h30 à 13h30.
Bon à savoir : service de relais colis.

« Le massage des pieds, des mains ou du crâne au secours des maux »

C'est en quelques... mots, la définition que Laurence Teillère, sophrologue à Voreppe, donne à l'activité professionnelle qu'elle pratique à Voreppe depuis quelques mois.

Laurence Teillère habite notre commune depuis 15 ans et y a récemment installé son activité. Cette professionnelle, formée selon la méthode Ingham, exerce au choix, au domicile de ses patients ou au cabinet infirmier des Platanes au Chevalon. « *À l'origine je voulais être podologue. La sophrologie est une autre approche thérapeutique du pied, un endroit du corps incroyable car il abrite 7200 terminaisons nerveuses. Autant dire que le massage de cette zone est très efficace dans l'activation de nos fonctions vitales, de la circulation sanguine et du système lymphatique en vue d'un bien meilleur fonctionnement* ».
Les pieds mais pas seulement! « *Car c'est le même constat pour les mains et le crâne !* » souligne-t-elle avant de rappeler la complémentarité de la sophrologie avec la médecine classique.

Laurence Teillère n'est pas seulement sophrologue. Elle est aussi investie dans la vie locale. Animée depuis longtemps par la fibre associative, elle est bénévole au sein de l'antenne locale de l'association Aide et Action depuis 2011, ainsi qu'au Téléthon depuis 3 ans : « *Une autre façon de se tourner vers autrui, et de proposer une aide utile* », conclut – elle.

Découvrir la sophro

Laurence Teillère propose à domicile des séances découverte de la sophrologie en petit groupe.
Il est également possible d'offrir une ou plusieurs séances par le biais de bons cadeau.

Des bienfaits reconnus

La sophrologie est une pratique reconnue par l'Office Mondial de la Santé.

Réflexologie plantaire, palmaire et cranio faciale
06 98 58 16 21
reflexologie.lteillere@gmail.com

Pas d'augmentation des taux d'impositions communaux pour 2021

Le Conseil municipal du 25 mars a voté les taux d'imposition communaux 2021, sans augmentation depuis 2014. Mais c'est la suppression de la taxe d'habitation qui représente la vraie nouveauté puisqu'à partir de cette année elle n'est plus perçue par les communes. Un mécanisme de compensation imaginé par l'Etat s'applique dès cette année, qui se traduira par un taux unique cumulé. Explications.

La taxe d'habitation fait partie des impôts locaux, comme les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Elle s'applique aux biens immobiliers à usage de logements, y compris aux résidences secondaires et aux locaux vacants.

La taxe d'habitation était due par les occupants d'un logement qu'ils soient locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit. Elle représentait 36% des ressources des communes et des intercommunalités en 2017.

Elle était perçue par les collectivités locales, qui votent son taux. Mais si son extinction est prévue pour tous en 2023, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation dès 2021. En compensation, afin de ne pas pénaliser les budgets locaux, l'Etat a prévu un mécanisme de compensation par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont le taux sera cumulé au taux communal de cette même taxe.

Concrètement cela va se traduire de la manière suivante :

Taux communal de la TFPB : 24,92 % (taux voté par la Commune, inchangé depuis 2019).
Taux départemental de la TFPB : 15,90 % (taux voté par le Département, identique pour toutes les communes du département).
Le nouveau taux cumulé de la TFPB à Voreppe sera donc de 24,92 % + 15,90 % soit 40,82 %.

C'est ce taux qui apparaîtra désormais sur les feuilles d'imposition en remplacement de la taxe d'habitation.

À savoir

La taxe d'habitation reste due pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les locaux vacants.

Attention à l'assiette !

Les taux ne changent pas mais votre impôt est supérieur à celui de l'année précédente ?

Ce phénomène est dû à une modification de l'assiette fiscale qui sert de base au calcul de l'impôt. Cette assiette fiscale est revue chaque année par les services fiscaux de l'État. **Pour toute explication, il est conseillé de contacter son centre des impôts et non la commune.**

Taux d'imposition 2021 votés par le Conseil municipal du 25 mars 2021	
Taxe d'habitation (rés. secondaires et log. vacants) :	15,27 %
Nouveau taux cumulé de la TFPB :	40,82 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties :	67,46 %

Pas de recette supplémentaire

Pour la commune, le montant perçu sera identique à ce qu'il aurait été avec la taxe d'habitation : un mécanisme d'écrêtement permet à l'État de récupérer l'excédent du montant calculé sur l'ancienne TH. Il sera redistribué, au titre de la solidarité, aux communes les plus pauvres.
Exemple (sur la base des recettes 2020) :
Avec la taxe d'habitation TH :TH + TFBP = 5,5 millions d'€
Avec le nouveau système TFBP commune + département : 5,98 millions d'€ : l'État écrête 485 000 €
La commune recevra donc 5,98 M€ - 0,490 M€ soit 5,5 M€, comme en 2020.

Actu

Le projet de Règlement Local de Publicité a été présenté en réunion publique

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document qui fixe les modalités d'implantation des publicités, enseignes et pré-enseignes commerciales visibles depuis l'espace public.

Il définit des règles pour les emplacements (muraux, scellés au sol, toiture, autres…), la densité, la surface, la hauteur et l'entretien, le type de dispositifs autorisés (bâches, micro-affichage, enseignes, …), l'utilisation du mobilier urbain comme support de publicité, de publicité numérique, de publicités et enseignes lumineuses...

Le RLP de Voreppe fait actuellement l'objet d'une procédure de révision, que la Municipalité a confiée à un prestataire spécialisé disposant des compétences techniques et juridiques nécessaires.

Un **diagnostic** du territoire a fait apparaître qu'un nombre important de dispositifs recensés n'étaient pas conformes. Après un travail en comités techniques, les grandes orientations du futur RLP ont pu être discutées et validées au Conseil municipal du 24 septembre 2020 (voir ci-dessous).

Dans le cadre de la concertation associée à l'élaboration de la future réglementation, la Ville a organisé **2 réunions publiques de présentation du projet en février 2021, en visioconférence** compte tenu du contexte sanitaire.

Ces réunions à destination des habitants, commerçants, chefs d'entreprise, afficheurs, associations de protection de l'environnement ont permis de prendre connaissance du projet de règlement et de formuler des observations, par exemple sur la nature, le nombre et la superficie des dispositifs, l'extinction des enseignes lumineuses, qui pourront être prises en compte.

Les documents relatifs à cette procédure, notamment le diagnostic réalisé sur la commune, sont consultables en format papier à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou sur le site internet de la Ville.

Le projet arrêté, après bilan de la concertation, sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées et à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Il sera ensuite soumis à enquête publique, puis délibéré en Conseil municipal et annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Mise en application prévue à l'horizon 2022.

Les 4 orientations du futur Règlement Local de Publicité

1 - **Renforcer la qualité et la lisibilité des enseignes sur l'ensemble du territoire**, y compris hors agglomération, avec un effort qualitatif supplémentaire dans le centre historique.
2 - **Diminuer la présence de la publicité** en limitant les surfaces, la densité, et en jouant sur les catégories de support, en particulier le long des axes sensibles du territoire (entrées de ville,...),
3 - **Réintroduire la publicité sur les abris voyageurs** dans le périmètre de protection des monuments historiques,
4 – **Limiter les supports numériques et les périodes d'éclairage** des publicités et des enseignes lumineuses.

En bref

Voreppe soutient le PGHM

Le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne fête ses 60 ans cette année. Si les conditions le permettent, il organisera une journée de festivités en direction du grand public en juin prochain.

Pour apporter son soutien à cette journée anniversaire, le Conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 200€ au bénéfice du PGHM de l'Isère, unité de la Gendarmerie Nationale, spécialisée dans les secours aux victimes en montagne.

Forum des associations 2020

Subventions aux associations : l'effet Covid

Chaque année, la Municipalité apporte un soutien financier aux associations (hors Office Municipal des Sports) qui en font la demande, pour aider à leur fonctionnement ou pour des projets spécifiques. Les montants accordés tiennent compte à la fois de l'activité de l'association et de son action au quotidien, tant pour l'intérêt social que revêt l'activité que pour son implication dans l'animation de la vie locale et le dynamisme du territoire.

Pour cette année 2021, les subventions ont été évaluées en fonction des impacts Covid. En effet, de nombreuses associations ont vu leur activité baisser sur 2020/2021 et comme elles ont bénéficié en 2020 de l'intégralité de leurs subventions il est apparu cohérent d'ajuster le niveau 2021.

« *Nous devons garantir une bonne gestion des deniers publics, c'est pourquoi nous avons tenu compte de la baisse d'activité sur cette période. Les associations sont un maillon important de notre vie locale, il faut garantir un minima afin de les stabiliser et leur permettre de reprendre une pleine activité dès que la situation s'améliorera. Je souhaite établir, en lien avec le Conseil de la vie associative des propositions de critères et de règles pour accompagner les structures. Une partie liée à du fonctionnement, une partie sur projets ou appel à projets* » indique Anne Gérin, 1ère adjointe en charge de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et ressources humaines.

Pour 2021, ce sont donc 18 associations qui bénéficieront d'une subvention de fonctionnement pour un montant global de 12 670€. Par ailleurs, 6 associations pourront bénéficier d'une subvention pour un projet spécifique qu'elles portent, si celui-ci peut se réaliser au vu de la crise sanitaire, pour un montant global de 5 700€.

Quartiers

Les Comités de quartier sur les rails

Les six comités de quartier version 2021 ont pu tenir, en visio, leur première réunion prévue au calendrier en mars. De nombreux échanges préparatoires avaient eu lieu avec la Municipalité et ce démarrage était très attendu de tous.

« *Le rôle des animateurs est important dans le fonctionnement des comités de quartier : ils sont à la fois forces de proposition et relais entre les habitants et la Municipalité* », précise Anne Platel, adjointe en charge des quartiers, du cadre de vie et de l'espace public. Les fiches-navette servent de support aux comités pour questionner la Municipalité sur des points précis plutôt que sur des orientations générales. Elles sont disponibles sur le site internet de la Ville et peuvent être transmises tout au long de l'année, sans attendre une prochaine réunion. De nombreuses fiches-navette, portant essentiellement sur des questions de sécurité ou d'aménagement, ont ainsi déjà pu être traitées lors des réunions de mars.
Prochaine étape : des rencontres de terrain entre fin mai et début juillet, à raison d'une ou deux rencontres par quartier selon les sujets qu'il souhaite évoquer.

« *Les réunions et les rencontres sont des temps particuliers fixés à l'avance, mais, bien sûr, les élus et les services municipaux restent disponibles tout au long de l'année pour apporter des réponses aux habitants via les Comités de quartier* » rappelle Anne Platel.

Nouvelle signalétique d'information

Cinq panneaux d'information et de services vont être implantés courant avril sur la commune. Ils reprennent les pictos indiquant les services disponibles, parkings, circuit découverte, ... ainsi que le plan de ville mis à jour des dernières évolutions de la commune. L'espace à côté du plan de ville indiquera la liste des commerçants et activités du bourg et leur positionnement sur le plan.

Les emplacements sont les suivants : parking de Charminelle, place Thévenet, Place Armand-Pugnot, parking Arcade et parking du Rif Vacher.
Coût : 33 461€TTC.

Bourg rive gauche, plein soleil, l'Hoirie

Dans le cadre de la redynamisation du bourg, une aire de service pour camping-car sera aménagée sur le parking de Charminelle positionnée côté angle avenue Honoré de Balzac et rue de Nardan. Le véhicule pourra stationner uniquement le temps de faire ses vidanges et se recharger en eau. Il pourra ensuite aller stationner sur l'une des deux places réservées aux camping-cars et matérialisées sur le parking des Petits Jardins.

Bourg rive droite, Les Bannettes, Chapays, Champ de la cour

La passerelle de Roize sera démolie en mai

La passerelle de Roize sera démolie en mai et une nouvelle passerelle, reconstruite à l'identique, dénommée « passerelle de la pouponnière » sera posée en juillet.

Déposer et reposer une passerelle sont des opérations délicates qui demandent une certaine logistique qui aura un impact notamment sur la circulation rue du port.

Une communication spécifique et plus détaillée sera faite en direction des riverains avec un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres, ainsi qu'auprès du Comité de quartier lorque le calendrier des travaux sera finalisé avec l'entreprise.

L'information sera également relayée ici, sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Quartiers

Bourg-vieux, Bouvardière, Volouise

Ce sera la place Florence Arthaud

La grande esplanade en cours d'aménagement qui reliera le bas des immeubles et l'espace du Rif Vachet, dans le prolongement de l'allée des Airelles depuis l'allée des Fougères, jusqu'à l'allée des Hortensias, s'appellera la place Florence Arthaud. Ce choix a été validé par le Conseil municipal du 25 mars dernier.

Surnommée « la petite fiancée de l'Atlantique », la navigatrice est née le 28 octobre 1957 à Boulogne-Billancourt et décédée le 9 mars 2015 en Argentine. Florence Arthaud est une navigatrice française, première femme victorieuse de la Route du Rhum, en 1990.

40 arbres de plus

L'aménagement de la future place Florence Arthaud a nécessité l'abattage d'une vingtaine d'arbres. Les arbres abattus n'étaient pas tous malades, mais ils étaient tous vieillissants, et les terrassements nécessaires à la réalisation du projet auraient inévitablement abîmé leurs racines et les arbres n'auraient pas survécu.

Ces arbres seront bien sûr remplacés, certains ont d'ailleurs déjà été replantés. **Au total, ce sont une soixantaine d'arbres qui seront plantés** sur cet espace, soit une quarantaine de plus qu'aujourd'hui, avec un mixte entre arbres à tige (cerisier du Japon, chêne, frêne, orme) et arbres à troncs multiples (érable, pommier à fleur, parrotie de Perse), pour faire de cet espace un agréable îlot de fraîcheur.

Le Chevalon, Chassolière, La Plaine

Travaux rue Beyle Stendhal du 6 au 24 avril

Le Pays Voironnais va effectuer en avril des travaux sur le réseau d'eau potable rue Beyle Stendhal. Cela va occasionner des modifications dans les accès et le stationnement.

> Du 5 au 12 avril : la circulation sera maintenue afin de ne pas perturber l'accès aux écoles. L'activité du chantier sera interrompue aux heures d'affluence pour l'entrée et la sortie des écoles.

> Du 15 au 24 avril, pendant les vacances scolaires : la rue sera entièrement fermée. La cour de l'école sera donc ouverte pour le stationnement des riverains.

Ces travaux sont faits en prévision des travaux de réfection de la voirie qui seront réalisés par la Ville pendant les vacances d'été.

Cadre de vie, bien vivre ensemble : tous acteurs !

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous. Chacun a le droit à la tranquillité, la sécurité et l'hygiène publique. Mais cette qualité de vie résulte, pour une très grande part, du respect que chacun porte à l'environnement dans lequel il vit, aux lieux publics, aux voisins ou encore à son attitude en voiture. Si la collectivité a un rôle incontournable pour faire respecter ces règles de civisme, il est primordial que chacun se sente impliqué dans le bien vivre ensemble à Voreppe.
Car ce qui doit nous faire agir ce n'est pas la crainte de l'amende mais bien le souci de respecter les règles de vie en commun. Petit manuel des bonnes pratiques pour une ville plus agréable pour tous ...

Respect du voisinage

La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Encore faut-il connaître les règles... et surtout les appliquer. Petit rappel de vos droits et devoirs :

Nuisances sonores :

Tapage nocturne, musique excessive, cris, aboiements continus, travaux et bricolage ou de jardinage en dehors des heures autorisées ...

Les règles à respecter :

- **Les travaux réalisés par des particuliers** avec des outils à forte densité sonore doivent être effectués :
  les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
  les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
  les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- **Les travaux sur chantier public ou privé sont autorisés samedi et jours ouvrables de 7h à 20h.** En cas de non-respect, contacter la Gendarmerie qui viendra constater et dresser un procès-verbal.

- **La dépose dans les conteneurs de verre n'est autorisée qu'entre 7h et 22h.**

- **L'aboiement continu ou répété est considéré comme une nuisance sonore et peut être sanctionné d'une amende.** Le propriétaire doit prendre toutes mesure pour faire cesser ce trouble à l'ordre public.

Les nuisances sonores constatées sont passibles d'amendes allant de 68 à 450 euros (et même 2 500 euros pour une entreprise ou une association).

Jardinage :

Le brûlage à l'air libre des végétaux verts est strictement interdit par le Code de l'environnement et par le Règlement sanitaire départemental (sauf écobuage agricole). Le brûlage émet des niveaux très importants de particules fines et autres composés cancérigènes.
Le non-respect de cette mesure est soumis à une amende allant de 68 à 450 euros (2 250 euros pour une entreprise ou une association).

Lutter contre la prolifération de plantes allergènes, type ambroisie, en les arrachant ou en le signalant à la mairie.
Élimination des chenilles processionnaires est obligatoire : faire appel à un spécialiste.
Info : fredon.fr

En chiffres

Interventions de la police municipale en matière d'incivilités :

13 % pour des accidents sur la voie publique
12 % pour des nuisances sonores
11 % pour des conflits de voisinage
8 % pour des dépôts d'ordures sauvages
2 % pour des feux de végétaux

Les 6 comités de quartiers :

Un rôle actif et important sur tous les sujets pouvant améliorer le quotidien. Leur expertise d'usage et leurs connaissances de terrain les amènent à faire de précieuses propositions en matière de sécurité ou d'amélioration du cadre de vie.

Propreté dans les espaces publics

Le dépôt ou l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux, de liquides insalubres ou d'objets hors des emplacements autorisés entraîne des amendes de 135 à 750 euros portées à 3 750 euros pour les entreprises et les associations (Code pénal et Code de l'environnement).

Le port du masque sanitaire est obligatoire sur la commune. Il n'est cependant pas obligatoire de les jeter sur la voie publique. C'est même interdit ! C'est un geste inadmissible qui met en danger à la fois les passants et les agents de la propreté urbaine.

Les propriétaires sont responsables de leurs animaux
La Commune a mis en place plusieurs dispositifs pour lutter contre les déjections canines.
Les propriétaires de chiens ont à disposition :
- des poubelles spéciales, implantées dans les parcs et dans certaines rues ;
- des caniparcs, installés dans les espaces verts ;
- des sacs, gratuitement à votre disposition en Mairie, 100 % biodégradables et écologiques.

Campagne d'affichage en cours sur les lieux fréquentés par les chiens et leurs propriétaires

Les maîtres ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal. Les propriétaires négligents peuvent encourir jusqu'à 68 € d'amende.

Tout propriétaire de chien doit le tenir en laisse dans l'espace public et respecter les règlements dans les parcs et les squares. La divagation animale est réprimée par le Code pénal et soumise à verbalisation.

Du civisme aussi dans la rue !

Respect du code de la route. Le non-respect entraîne des situations de danger pour les autres et coûte aussi à la collectivité, contrainte de réaliser des aménagements de sécurité spécifiques.
Parmi les incivilités les plus fréquentes : ne pas respecter les limitations de vitesse, se garer sur deux places à la fois ou sur le trottoir, poser son véhicule sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, ne pas utiliser son disque de stationnement, dépasser la durée maximale autorisée de stationnement sur les zones bleues, oranges ou violettes, ou encore stationner plus de 7 jours sur l'espace public.

En cas d'infraction de stationnement, les amendes prévues par le Code de la route s'échelonnent de 35 à 750 euros, avec le risque que le véhicule soit placé en fourrière aux frais de son propriétaire.

A savoir
Les disques de stationnement sont mis gratuitement à disposition à l'accueil de la mairie

Engins de déplacement personnels : la difficile cohabitation avec les piétons

Gyropodes, monoroues, hoverboards, trottinettes, les engins de déplacements personnels motorisés (EDPM), sont de plus en plus présents dans l'espace public.
Là aussi, il est nécessaire de garantir la cohabitation avec les piétons, les cyclistes et les véhicules classiques. Les comportements à risque ont conduit les pouvoirs publics à modifier le Code de la route pour encadrer ces nouveaux modes de déplacement, **avec des amendes forfaitaires de 35 euros (135 euros pour le non-port du casque.)**

En agglomération, les EDPM doivent circuler sur les pistes cyclables. À défaut, sur les accotements équipés d'un revêtement routier, sur les aires piétonnes en respectant la priorité et la sécurité des piétons, et sur les routes limitées à 50km/h ou moins. Hors agglomération, ils ne peuvent circuler que sur les voies vertes ou les pistes cyclables.

Le mot d'Anne Platel, adjointe en charge des quartiers, du cadre de vie et de l'espace public
« Chacun d'entre nous aspire à vivre paisiblement chez soi, dans son quartier, dans sa ville. Respecter son voisinage, les biens et les règlements en sont la condition préalable. La Ville agit pour la sécurité quotidienne des Voreppins. Elle assure la propreté des espaces publics pour le bien de tous. Elle est également soucieuse d'offrir des aménagements et des règlements de voirie qui facilitent les déplacements de tous. Mais lutter contre les nuisances et les incivilités relève aussi de la responsabilité individuelle et chacun doit en prendre sa part à titre personnel et citoyen ».

Portrait

Disparition : Gilbert Baldoni, ancien Conseiller municipal

Nous avons appris le décès de Gilbert Baldoni, disparu le mois dernier à l'âge de 86 ans.

Gilbert Baldoni était né à Beausoleil dans les Alpes maritimes. Engagé durant sa jeunesse dans la Marine, il a combattu en Indochine et en Algérie, avant d'effectuer toute sa carrière professionnelle au Centre d'Etudes Atomiques. Affecté d'abord à Marcoul, il a rapidement rejoint Grenoble et le Dauphiné natal de son épouse. Tous deux se sont installés à Voreppe en 1975. À partir de là, Il s'est très rapidement intéressé à la vie locale.

Elu Conseiller municipal dans l'équipe de Michel Hannoun à la fin des années 70, il s'est plus particulièrement investi dans les travaux et les projets d'aménagement menés sur Voreppe durant cette période. Membre assidu de la Commission de contrôle des listes électorales, il possédait à ce titre une solide connaissance de notre territoire communal et de ses habitants.

Gilbert Baldoni a également marqué notre tissu associatif durant plusieurs années.
Avec son complice Mathieu Locatelli, il est à l'origine du club de rugby de Voreppe. Il a aussi oeuvré durant une trentaine d'années, avec son épouse Lucienne, au sein du secourisme et de la Croix Rouge dont il a monté une antenne locale. Au sein du Comité des fêtes, il fut un membre très actif de l'organisation des corsos et de ces inoubliables moments de fête dans Voreppe.

De par son passé militaire, Gilbert Baldoni était membre de la FNACA et restait fidèle à toutes les commémorations.

Les occasions de croiser Gilbert Baldoni dans notre cité étaient donc nombreuses. Celles et ceux qui l'ont connu se souviennent de son humour et du contact chaleureux et direct de ce Méditerranéen d'origine.

En 2016, Gilbert Baldoni avait eu, avec sa famille, la grande douleur de perdre prématurément son fils Olivier.

La Municipalité adresse ses condoléances attristées à la famille de Gilbert Baldoni, en particulier à son épouse, Lucienne, à son fils Philippe, à ses petits-enfants et à tous ses proches et prend part à leur peine.

Interco

En bref

Atelier pratique « couches lavables »

Vous souhaitez vous lancer dans les couches lavables mais vous vous posez plein de questions : choix des modèles, coût, avantages par rapport aux couches conventionnelles, ressentis de l'enfant, temps alloué au nettoyage,... Cet atelier pourra répondre à toutes vos interrogations : bonnes pratiques, difficultés récurrentes, bons conseils... C'est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres participants et d'emprunter un kit d'essai et tester différents modèles avant de vous lancer.

Rendez-vous le **mardi 13 avril à 17h à l'Espace Rosa Parks** (durée 1h30).
Inscription gratuite à *inscriptioncoucheslavables@gmail.com*

Démonstration de broyage en déchèteries

Démonstration de broyage, conseils et astuces pour gérer ses déchets verts aux horaires d'ouverture des déchèteries :
19 avril à Moirans
20 avril à Rives
21 avril à Le Pin
22 avril à Montferrat
23 avril à Saint Nicolas de Macherin
26 avril à Tullins /
27 avril matin à La Buisse /
27 avril après-midi à Coublevie.

Interco

Nouveau : le Guide lac en poche !

Véritable petit routard du lac de Paladru, vous trouverez dans cette nouvelle édition toutes les infos pratiques du 5ème lac naturel de France : où se baigner, où pêcher, où acheter ses droits de navigation, où pique-niquer, où se garer, où se promener, et bien plus encore comme les attraits et caractéristiques de ce superbe espace naturel sensible, son histoire de haut lieu d'archéologie subaquatique, ses principaux attraits, sans oublier toutes les activités à savourer en famille, entre amis ou en solo !

Un guide indispensable avec l'arrivée des beaux jours et disponible dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme.

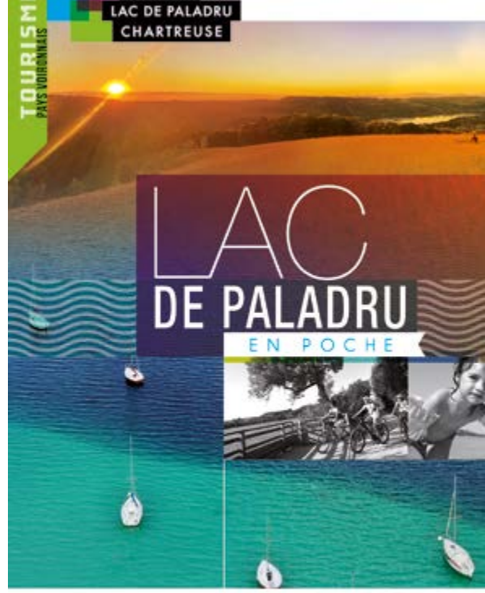

+ infos :

Bureau d'accueil de l'Office de tourisme
230 rue des Bains - Charavines
Du 1er avril au 30 septembre ouverture tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.
Tel. : 04 76 93 17 60.

Le compostage dans tous ses états

Vous aimez jardiner et vous souhaitez vous lancer dans le compostage ? Le Pays Voironnais vous propose de :

> Devenir guide composteur en rejoignant le réseau du Pays Voironnais et participer aux prochaines sessions de formations certifiantes au Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie : **samedi 5 juin de 9h à 17h et les mercredis 9, 16 et 23 juin de 18h à 21h (ou de 14h à 17h si couvre-feu).**

Renseignements et inscription : simon.rousselot@paysvoironnais.com ou au 06 43 71 98 15.

> Acheter un composteur : le Pays Voironnais vous propose l'achat de composteurs en bois d'un volume de 575 litres au tarif de 20€. Vente uniquement le mercredi de 13h30 à 16h45. Ou tarif préférentiel de 15€ en participant à une initiation au compostage (prochains ateliers : **lundi 26 avril à 13h30 et lundi 3 mai à 13h30 ou 15h30).** Retrait au Site Écologique de La Buisse : (n'oubliez pas un justificatif de domicile et un stylo. Masque obligatoire).

Infos auprès de : zerodechet@paysvoironnais.com

> Vous initier au lombricompostage : atelier d'initiation **jeudi 8 avril ou jeudi 20 mai** (16h ou 17h30 selon couvre-feu) au Site Ecologique de La Buisse. Possibilité d'acheter un lombricomposteur au tarif préférentiel de 25€.

Inscription au 04 76 55 02 66.

Racines

En 1846 Théodore Fourmois, peintre belge posait son chevalet sur le pont du Gigot

À la fin des années 90, un courrier du conservateur du musée de Bruges nous a demandé de situer un paysage peint à Voreppe par le peintre Théodore Fourmois. La recherche se fit en arpentant la route qui monte à Pommiers tout en repérant dans le lointain les crêtes du Vercors présentes sur le tableau. Ainsi la photo ci-dessus localisait la peinture. Puis le catalogue du musée et une visite à Bruges permirent de progresser dans la « découverte de l'artiste », et de « son mode opératoire ».

Le musée de Bruges possède deux versions du paysage voreppin.

La version encadrée est une petite étude (38.5x58) à l'huile, sans doute, peinte sur place en 1846. À l'arrière-plan, le Vercors, sur la droite, un arbre dont les frondaisons sont à peine développées : est-on au printemps ?
Théodore Fourmois fut un de ces « artistes pleinairistes » qui privilégient les jeux de lumières dans le ciel et leurs effets sur l'eau ou les bâtiments, en les peignant sur place, en plein air. Depuis les années 1840, les artistes disposent de tubes de peinture ce qui rend plus aisé le transport des couleurs : les paysages deviennent le sujet du tableau et non un simple décor.

Une autre version figure au catalogue du musée

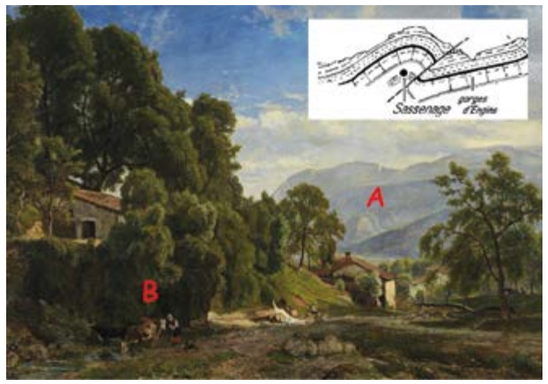

Peinte au retour dans son atelier en 1850, cette huile - 80cm x115 cm sur toile - pouvait facilement se glisser dans la trousse de l'artiste. Le 1er bâtiment sur la gauche est encore visible sur la photo récente. Un détail nous parle particulièrement. C'est… au loin le calcaire du massif du Vercors formant un pli couché appelé le pli faille de Sassenage (A).
Le paysage, est légèrement idéalisé, avec une vache, la gardienne de troupeau (B) et quelques figurants.

Théodore Fourmois commença à dessiner à Bruxelles, dans des ateliers de lithographie.
Il était surtout connu, à ses débuts, en 1836, pour ses paysages d'Ardenne et de Campine. Il voyagea ensuite en Suisse et en France.
Plus tard ses paysages comme celui de Voreppe ont été influencés par le groupe français des peintres de Barbizon qui cherchaient à saisir le spectacle de la lumière et de l'atmosphère.

On ne peut pas encore parler d'impressionnisme… le mot n'apparaîtra qu'en 1874 !

Renée Mermet

Expression politique

Merci ! Suivez les flèches !

Dans le contexte actuel morose, toutes les idées pour mettre un peu de gaîté dans notre vie sont les bienvenues !

Certains s'essaient à des parcours ludiques, d'autres aux jeux de pistes, d'autres encore lancent de nouvelles idées. La dernière en date est : « es-tu à Voreppe… ou pas ? »…

En parcourant l'avenue du 11 novembre, vous pouvez découvrir de nombreux panneaux « Voreppe » marquant l'entrée et la sortie de l'agglomération. Eh oui, la départementale est une voie hors agglomération. Aussi, à chaque traversée de l'avenue, vous entrez puis sortez de l'agglomération : un beau panneau vous l'indique, au cas où vous seriez perdu. Il parait que nous n'étions pas en règle, d'où ce rattrapage et ce fleurissement de panneaux.

L'ironie de l'histoire, c'est que la départementale entre le rond-point du Mac Do et le Chevalon va bientôt devenir un boulevard urbain et tous ces panneaux devront être déplacés aux nouvelles limites de l'agglomération dans un beau jeu de chaises musicales.

Après le jeu « dedans-dehors », celui de « cache-cache »: arrivé à Voreppe un mardi matin, vous vous dites « chic, un marché, suivons les flèches ! » Hélas, il n'a lieu que le mercredi et le vendredi. Mais les autres commerces sont bien là, ouverts toute la semaine…. Erreur d'étiquetage ou retard dans la pose de nouveaux panneaux « commerces » ?

Vous pouvez jouez aussi à « passera par ici, passera par là »: au droit des Notaires, on vous propose un petit circuit touristique pour rejoindre le centre en passant par le rond -point du Mac Do, la piscine et l'avenue Chapays. Par contre, au débouché de la rue de la gare, on joue à «plouf, plouf, à gauche, à droite, tout droit, le centre est là ».

Le Chevalon de Voreppe ou Voreppe le Chevalon, tantôt agglomération, tantôt lieu-dit, entre les deux mon cœur balance !

Heureusement, le GPS est là, moins ludique mais plus direct…

Il y a eu plusieurs temps de réflexion et réunions publiques pour établir le règlement communal sur les enseignes et publicités pour harmoniser, mieux les intégrer tout en limitant leur pollution visuelle.

Dommage qu'une telle réflexion collective sur la signalétique locale n'ait pas fait l'objet d'un groupe de travail pour éviter redondance, pollution visuelle, affichages inutiles ou absence de ceux hélas utiles; des choix qui ont tout de même coûté 200 000€.

On ne voyait vraiment pas la végétalisation de la commune sous la forme d'une forêt de panneaux.

Le groupe VoreppeAvenir
http://VoreppeAvenir.fr

En l'honneur des soldats du 93ème RAM

Notre République se fonde sur les principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Elle s'appuie sur des corps constitués qui assurent ainsi la cohésion nationale. Parmi ceux-ci, l'éducation nationale et ses enseignants, la justice et ses magistrats et avocats, la santé et ses personnels soignants, les forces de sécurité : gendarmes, policiers, pompiers et aussi armées.

En ces temps où les contestations, les remises en cause des fondements républicains se montrent plus fortes, nous pensons que, pour aider à une cohésion citoyenne et civique, les symboles sont importants.

Ainsi, la ville de Voreppe a, en hommage à deux victimes du terrorisme, décidé d'honorer leurs mémoires. La caserne de gendarmerie Colonel Arnaud Beltrame et l'espace Samuel Paty devant le collège nous rappellent leurs vies et malheureusement leurs morts.

Si nous honorons des morts il faut aussi soutenir les vivants et ceux qui s'engagent, souvent au péril de leur vie ou de leur intégrité physique, pour nous défendre.

C'est pourquoi les élus de la majorité souhaitent engager une démarche de parrainage d'un régiment qui est cher au cœur de Voreppe, celui du 93ème Régiment d'Artillerie de Montagne basé à Varces.

Les troupes du 93ème RAM ont été décisives lors de la «bataille des Alpes » de juin 1940 à Voreppe. Depuis, les liens entre la ville et ces soldats se sont perpétués et nous souhaitons par cet engagement les amplifier.

Par ce parrainage, nous marquerons notre soutien à ces hommes et femmes qui, à travers leurs missions, nous protègent.

Ils nous préservent des attentats, des menaces armées avec les opérations « Sentinelle » sur le territoire français ou sur les terrains extérieurs, sont en soutien en temps de crise (hôpitaux de campagne pour lutter contre Covid, aide aux victimes des catastrophes naturelles comme dans les Alpes maritimes..).

Cette reconnaissance de tous les Voreppins pour les soldats de France à travers ce parrainage permettra de consolider les liens, d'encourager le respect et l'estime mutuelles, de découvrir les missions de la Défense, notamment pour notre jeunesse.

Ce parrainage que nous appelons de nos vœux, afin d'en garantir l'engagement, repose sur l'unanimité des conseillers municipaux lors du vote en assemblée. Nous croyons que cet engagement en faveur de nos soldats et plus particulièrement ceux du 93ème RAM sera soutenu par tous et que nous serons, collectivement, fiers de cette démarche.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020

SENIORS + 60 ANS

Côté seniors

Compte tenu de la situation sanitaire, les animations seniors sont à l'arrêt.
Mais promis, la rubrique seniors revient dès que possible !

En bref

Où se faire vacciner ?

À ce jour, malgré les demandes du Maire auprès de l'Agence régionale de Santé, Voreppe ne peut ouvrir de centre de vaccination contre le Covid19.

En Isère, il existe actuellement 15 centres pour se faire vacciner : Bourgoin-Jallieu / Eybens / Grenoble (2) / La Mure / La Tour du Pin / La Tronche / Le Versoud / Montalieu-Vercieu / Roussillon / St Etienne de Saint Geoirs / St Marcellin / Vienne / Villars de Lans / Voiron.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou directement via le site ***santé.fr*** qui vous propose la liste complète des centres de vaccination. Vous pouvez aussi vous faire vacciner chez votre médecin traitant, votre médecin du travail ou sur votre lieu de soin. Plus de 18 000 pharmacies sont également engagées dans la vaccination.

Espace Rosa Parks

espace.rosa-parks@ville-voreppe.fr

Le fonctionnement de l'Espace Rosa Parks reste lié à l'évolution de la situation sanitaire. Retrouver toutes les infos sur le fonctionnement des services et permanences sur Voreppe.fr

MESURES COVID

- L'entrée principale est de nouveau accessible
- Il est préférable de prendre rdv par tél pour toute démarche (photocopies...) ,
- Port du masque obligatoire, respect des gestes barrières et désinfection des mains en entrant.

Le programme des vacances de printemps est disponible ! Vous pourrez le retrouver à l'accueil de Rosa Parks et chez nos partenaires (médiathèque, MJC, mairie, CCAS…) ainsi que sur Voreppe.fr.

« Jeux l'emporte », prêt de jeux et jouets à la ludothèque : la ludothèque s'adapte aux horaires de couvre-feu !
Les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30 ; fermée les vendredis.
Il est conseillé de prendre rendez-vous au 04 76 50 36 14. Retrouvez la liste des jeux sur le site internet de la mairie de Voreppe. https://voreppe.fr/article/ludothèque.

Les permanences régulières

La P'tite Planète, Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) tous les jeudis de 8h30 à 11h30. Rencontrer d'autres enfants et adultes, partager un moment de jeu, vos expériences... Échanger avec les accueillantes qui vous apportent (si besoin) soutien et accompagnement. Ouvert à tous. Entrée et temps de présence libres.

Permanence psychologue (adulte ou en famille) : jeudi après-midi ou samedi matin sur place. Cette permanence s'adresse à toute personne qui traverse une période compliquée, rencontre des difficultés (isolement, séparation, parentalité, conflit, chômage, dépression, deuil...), a besoin de parler, d'être écoutée, de comprendre… Sur rendez-vous au 04 76 50 61 25. Gratuit et ouvert à tous.

« Mon problème à moi »: Des questions et des difficultés de vie quotidienne (trouver le bon interlocuteur, comprendre un courrier…). La conseillère en économie sociale et familiale est là pour vous recevoir en toute confidentialité, vous écouter et vous réorienter si nécessaire. **Les lundis (matin) par téléphone. Sur rendez-vous ou sur place en cas de nécessité.** Renseignements et rendez-vous au 04 76 50 61 25.

Parol'Ecoute Jeunes (13-21 ans) : conflits familiaux, déprime, conduites à risque, une psychologue vous aide à mettre des mots sur la souffrance et l'inquiétude. **Les jeudis de 16h30 à 18h30.** Gratuit.
Prendre RDV au 04 76 65 65 61.

Consultations juridiques : 1er et 3e lundi du mois, de 15h à 16h15 sur place. (Reprise en présentiel à partir du mercredi 1er avril 2021). Un avocat du Barreau de Grenoble vous conseille. Cette permanence vous permet d'obtenir une première information ou un conseil, de connaître vos droits, d'être écouté, conseillé et accompagné dans le règlement de conflits. Gratuit et ouvert à tous.
Prendre rendez-vous au 04 76 50 61 25.

Permanence Mission Locale selon la demande par téléphone uniquement. La Mission Locale (de la Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan) propose un service de proximité (au centre social de Voreppe) pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou à la recherche d'une orientation professionnelle, d'une formation, d'un contrat d'apprentissage, d'un emploi et souhaitant être accompagnés. Elle propose également un accompagnement global autour des freins à l'emploi : santé, mobilité, logement ... Gratuit.
Prendre rendez-vous au 04 76 50 61 25.

Médiathèque

Sous réserve d'évolution de la situation sanitaire.
Toutes les animations sont sur inscription et limitées à 6 personnes maximum (adultes et enfants confondus)
Nous respectons les gestes barrières (masque obligatoire, distanciation entre les participants, désinfection des mains à l'entrée...)

Horaires à partir du mardi 30 mars : Mardi : 15h-18h / Mercredi : 10h-12h/14h-18h45 / Vendredi : 12h-18h45
Samedi : 14h-18h

> Histoires sur le pouce : « Des étoiles plein les yeux » « Racontines » pour les tout-petits.
Mercredi 14 avril et 21 avril à 10 h et 10h30. Enfants de 18 mois à 3 ans. Sur inscription.

> Atelier autour du conte avec Aurélie Piette
En partenariat avec les *Arts du récit* et l'espace Rosa Parks. Accompagnés par une conteuse, venez (re) découvrir le plaisir d'écouter et de raconter des histoires lors d'un atelier à partager en famille.
Lundi 12, mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 avril de 9h30 à 12h.
Public familial à partir de 7 ans. Sur inscription.

> Atelier créatif avec Isabelle Dumontaux
Un atelier pour raconter une histoire ensemble en mots, images et en découpage.
Mercredi 14 avril de 15h à 16h30.
Enfants de 4 à 6 ans. Sur inscription.

> Atelier dessin : l'histoire du cartoon
Romain Guyot est graphiste et illustrateur. Avec ces ateliers dessin, il vous propose d'apprendre à dessiner, d'améliorer votre technique et de découvrir différents outils tout en plongeant dans l'histoire du dessin.
Mercredi 21 avril à 14h30. Tout public dès 10 ans. Sur inscription.

Horaires du CCAS

Le CCAS vous accueille :
Lundi de 8h30 à 12h
Mardi de 13h30 à 18h
Mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h.

Le Centre médico-social du Département à Rosa Parks est actuellement fermé en raison des travaux sur le secteur de Bourg-vieux.

> Les services proposés habituellement peuvent être obtenus auprès du centre médico-social de Voiron : 33, avenue François Mitterrand.
Tél. 04 57 04 00 80.

Prochain Conseil municipal

Jeudi 27 mai à 19h à l'Arrosoir

(pas de Conseil municipal en avril)

Suivez le conseil municipal en direct sur notre page facebook @VoreppeOfficiel ou en replay sur notre site internet www.voreppe.fr

Dès validation par la Préfecture, retrouvez les délibérations sur : www.voreppe.fr/La Mairie/Conseil municipal/

Prochain Conseil communautaire

Mardi 27 avril (lieu et horaire à confirmer).

Collecte des déchets

Vous pouvez consulter vos jours de collecte en ligne applicables au 1er mars sur *www.paysvoironnais.com /rubrique déchets / jours de collecte.*

Carnet

Informations dont le service état civil a connaissance et dont la publication a été autorisée par les intéressés ou leur famille.

Naissance

Milina Bocquin

Mariage

Yasmina Houari et Saber Afsia

Décès

Gilbert Baldoni
Françoise Guilhermet Veuve Tornicelli

Infos pratiques

Permanences de vos élus

Luc Rémond. *Maire de Voreppe.*
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 16.

Anne Gérin. *Adjointe chargée de la Culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines.*
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 31.

Jérôme Gussy. *Adjoint chargé de l'Éducation.* Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 62.

Christine Carrara. *Adjointe chargée des Mobilités.*
Sur rendez-vous. Tél : 04 76 50 47 18.

Olivier Goy. *Adjoint chargé de l'Économie, des finances et de la commande publique.*
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 16.

Nadine Benvenuto. *Adjointe chargée des Solidarités et de la petite enfance.* Sur rdv au CCAS.
Tél : 04 76 50 47 47.

Jean-Louis Soubeyroux.
Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des nouvelles technologies.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 18.

Anne Platel. *Adjointe chargée des Quartiers, du cadre de vie et de l'espace public.* Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 18.

Jean-Claude Delestre
Adjoint chargé des Sports.
Sur rdv. Tél : 04 76 50 47 31.

Groupe opposition. *Voreppe Avenir.*
Sur rendez-vous. Tél : 06 01 90 64 82.
http://VoreppeAvenir.fr
Mail : contact@VoreppeAvenir.fr

Hôtel de Ville - 1, place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38343 Voreppe Cedex
Horaires : Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h.
Mardi : 8h30 -12h / 13h30 - 18h. Jeudi : 8h30 -12h - Fermée l'après-midi.
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h.
Tél. 04 76 50 47 47 - Fax. 04 76 50 47 48
Mail : voreppe@ville-voreppe.fr - Web : www.voreppe.fr - Twitter @voreppe - Facebook @VoreppeOfficiel

Numéros utiles

Collecte ordure ménagère :
0 800 508 892 (n° vert)

Hôpital de Voiron :
04 76 67 15 15

Éclairage public :
0 800 84 80 36 (n° vert)

Objets trouvés :
04 76 50 47 47 accueil de la mairie

Police municipale :
04 76 50 86 80 du lundi au vendredi

Services de l'eau du Pays Voironnais :
04 76 67 60 10 (standard)
04 76 67 20 20 (urgences)

Urgence sécurité gaz
0 800 47 33 33 (n° vert)

Permanences et rdv en mairie

Il est prudent de se faire confirmer que la permanence a bien lieu en téléphonant au 04 76 50 47 47.

Service urbanisme.
Sans rdv les mardis de 13h30 à 18h.

Consultation juridique
Attention, permanence transférée à l'Espace Rosa Parks.
Permanence les 1er et 3ème lundis de 15h à 16h15.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 61 25.

Consultance architecturale.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 47 52.

Sécurité sociale.
La permanence d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est assurée les lundis uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris par les assurés via leur compte Ameli ou en composant le 3646.

Point autonomie.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 81 26.

Adéquation.
2e et 4e vendredis de 9h à 12h au CCAS. Sans rdv.

Mission locale de la maison de l'emploi du Pays Voironnais
Attention, permanence transférée à l'Espace Rosa Parks.
2e et 4e lundis de 14h à 17h.
Sur rdv. Tél. 04 76 50 61 25.

Écrivain public.
Sur rdv auprès du CCAS.
Tél. 04 76 50 81 26.

ADPAH.
Mardis de 14h à 17h au CCAS
Sans rdv.

équipements municipaux

Centre communal d'action sociale (CCAS) :
04 76 50 81 26

Cinéma Art et plaisirs :
04 76 50 02 09

Crèche municipale :
04 76 50 87 87

École de musique :
04 76 50 81 84

Espace Rosa Parks :
04 76 50 61 25

Ludothèque :
04 76 50 36 14

Médiathèque :
04 76 56 63 11

Piscine :
04 76 50 03 38

L'écho des associations

Les prochains numéros...

Mai : sortie mardi 4 mai. Les textes sont à faire parvenir au plus tard mercredi 14 avril.

Juin : sortie mardi 1er juin. Les textes sont à faire parvenir au plus tard mercredi 12 mai.

Attention : vos **annonces** devront être **adressées uniquement par courriel à** : *communication@ville-voreppe.fr*
en précisant en objet : Écho des associations et **en respectant la date limite d'envoi indiquée.**

Aucune autre forme de demande (courrier, téléphone,...) **ne sera prise en compte.**

Corepha

Avec l'organisation de la vaccination anti-covid, l'horizon semble s'éclaircir et nous permettre d'espérer rapidement une reprise des activités associatives. Pour notre part, nous vous en tiendrons bien sûr informés. Dans l'attente, l'équipe des baliseurs continue d'entretenir les sentiers de randonnée dans le respect des gestes barrières et nos historiens de préparer nos nouvelles publications. L'album illustré "Halte là ! Voreppe, juin 40" est prêt à imprimer et l'ouvrage de référence "Voreppe, Sentinelle des Alpes" prêt à être mis en forme.

Nous envisageons actuellement une petite animation pour lancer "Halte là !" fin juin à l'occasion du 81e anniversaire de la bataille de Voreppe. Nous vous en informerons. En attendant, pensez à la souscription pour ces deux ouvrages, "Halte là !" au prix de 14 € et "Voreppe, Sentinelle des Alpes" à 20 € (bulletins de souscription disponibles dans notre local, sur le site corepha.fr, par mail ou à la médiathèque).

Bien entendu, nous restons disponibles et à votre écoute par téléphone, mail ou sur rendez-vous lors de nos permanences le mardi de 17h à 19h

Adresses postales :
Corepha - 25 chemin des Buissières 38340 Voreppe
Corepha - mairie de Voreppe 1 place Charles de Gaulle. CS-40147-38340 Voreppe.
Tel : 04 76 50 26 71.
e.mail : corepha@orange.fr
Site internet : www.Corepha.fr

AEM

Report du week-end : *« Réapprivoiser le Sommeil (et alléger le stress quotidien) »,* dès levée des interdictions de l'utilisation de la salle Volouise, aux 24-25 avril ou 29-30 mai.
Téléchargement sur joelle-zammit.fr(rubrique ateliers Feldenkrais). Actuellement, séances en Visio(par Zoom).
Possibilité d'essayer une séance hebdomadaire gratuitement, dès reprise des cours...
Contacts : Roland Zammit : 06 83 47 91 95 ou roland.zammit@wanadoo.fr

Exposition photo

Le club Objectif Photo organise sa première exposition !!!
Les membres du club seront heureux de vous présenter chacun dans sa spécialité leurs photos à la salle 200 de l'Arrosoir. Samedi 24 avril de 14h à 18h et dimanche 25 avril de 10h à 17h.
Entrée libre. Le port du masque sera obligatoire. (Sous réserve des directives sanitaires en place au moment de l'événement).
Renseignement au 07 68 81 42 73 ou objectifphotovoreppe@gmail.com

ADMR : Association du Service à Domicile

Vous accompagne dans les actes quotidiens de la vie :
• Ménage, entretien du linge, repassage, aide aux repas, à la toilette, à l'habillage/déshabillage, au lever/coucher, aux transferts.
• Téléassistance, transport accompagné,
• Garde d'enfants.
Le bureau situé 156 Grande Rue à Voreppe, est ouvert au public les : lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h, et les mardi et jeudi de 14h à 17h, dans le strict respect des mesures barrières demandées par le Gouvernement, à savoir : - une seule personne à la fois dans le bureau - port du masque obligatoire.
Un accueil téléphonique est assuré tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Tel : 04 76 27 17 41.
Courriel : admrvoup@fede38.admr.org
Site internet : www.admr.org

L'écho des associations

Club Entraide et Loisirs

Le redémarrage des activités du CEL n'est toujours pas à l'ordre du jour pour le mois d'avril 2021. Tous les équipements municipaux restent fermés.

La randonnée pédestre est la seule activité que nous pouvons pratiquer, mais selon des conditions de participation très strictes : chaque accompagnateur peut emmener un maximum de cinq adhérents pour des sorties d'une demi-journée. Nous avons mis en place ce système depuis le 18 février 2021. Jusqu'à la mi-mars nous avons eu entre 30 et 35 personnes inscrites les jeudis après-midi. Donc, n'hésitez pas, vous pouvez vous inscrire à ces sorties sans crainte. L'activité Randonnée du Club n'organise pas de covoiturage mais laisse le choix aux participants de le faire le cas échéant. Le rendez-vous pour la randonnée est donné au parking de l'Arcade (entre 13h00 et 13h30 selon le point de départ et l'itinéraire proposée). En principe, ces sorties seront organisées le jeudi après-midi mais un autre jour pourrait être proposé selon les prévisions météo. Monique Berger, responsable de l'activité randonnée, est à votre disposition si vous avez des questions, ou pour faire une inscription, etc.
Mail : inscriptionsortierando@sfr.fr
ou Tél : 07 82 90 86 49.

Séjour Rando à Gilette

Nous avons des nouvelles concernant notre séjour à Gilette au mois de juin 2021. Le Centre de Vacances de l'ULVF sera ouvert dès les vacances de Pâques et leurs responsables ne voient aucun problème pour notre **séjour du 14 au 19 juin prochain.** Toutes les personnes inscrites vont bientôt devoir verser le dernier acompte de 120 € (date limite de paiement : le 13 avril 2021).

Pour toutes les autres activités du club actuellement en suspens, nous vous tiendrons au courant dès que nous recevons des nouvelles de la Municipalité.

À très bientôt

La Présidence Collégiale, Tél 07 67 68 90 29.

Gymnastique volontaire

Le couvre-feu et les règles de distanciation n'empêchent pas la GV de proposer en extérieur de la gym, stretch, marche active à TOUS les adhérents GV.

Nous poursuivons les sorties rando le jeudi par groupe de 6 et le mardi en demi-journée avec toujours, la stricte application sanitaire.

Ce sont 10 heures d'activités réparties sur la semaine qui se déroulent sur l'espace Pigneguy avec accord de la mairie.

Nous vous informons qu'à la suite de l'assemblée générale du 3 février, un nouveau comité directeur a été renouvelé. Nous remercions Chantal Pion et les autres membres sortants pour leur efficacité et dynamisme. À présent, Jean Claude Siterre est le nouveau président.

Allez sur le site : https://www.gv-voreppe.com/ pour connaître les informations, activités proposées et visualiser la composition de la nouvelle équipe de l'association.

Si les conditions sanitaires nous le permettent, le séjour randonnée « week-end » du 7, 8 et 9 mai dans la région de GAP sera maintenu.

Toute la nouvelle équipe est disponible pour vous renseigner. Elle vous informera des nouvelles dispositions prises selon l'évolution des directives sanitaires.

La Chouette échoppe

L'association La Chouette échoppe, dont l'objectif est de coopérer pour consommer sain et responsable, reste ouverte malgré les restrictions sanitaires.
Pour rappel, son objectif est de promouvoir une alimentation saine et de qualité accessible à tous, dans une démarche éco-responsable, avec le développement d'une agriculture locale, durable et respectueuse de l'environnement.
Elle est ouverte à tous, et regroupe des membres de tout le pays voironnais jusqu'à Grenoble.
Les horaires d'ouverture de l'épicerie (située 557 avenue Henri Chapays à Voreppe) sont les suivants :
- Mercredi de 16h - 17h45
- Samedi de 9h -12h

Les chouettes adhérents vous accueillent pour tout renseignement ou adhésion lors des horaires d'ouverture de l'épicerie, n'hésitez pas à venir découvrir l'association !
Vous pouvez aussi vous rendre sur https://chouette-echoppe.fr

Trouver une formation, un emploi

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous cherchez un emploi, vous vous posez des questions sur votre projet professionnel, vous souhaitez vous former, être accompagné dans vos démarches (santé, logement, mobilité, culture), bénéficier d'aides, de soutien, la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan vous accueille dans ses locaux à Voiron. Vous pouvez également rencontrer un conseiller lors de permanences assurées dans votre commune :
> Permanences de la Maison de l'Emploi à Voreppe
Centre Social Rosa Parks –
57 Allée des Airelles –
38340 Voreppe.

Lundi après-midi les 2e et 4e du mois.
Sur rendez-vous au 04 76 50 81 26.

Contact Maison de l'Emploi :
04 76 93 17 18.

Truck A'venir de la maison de l'emploi

Le truck A'venir conduit par la Maison de l'emploi du Pays Voironnais s'arrête sur le parking du Rif Vachet (devant le stade Pigneguy) **à Voreppe en mars et en avril tous les mardis de 14h à 15h30.** Son objectif est de permettre aux jeunes sans emploi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des professionnels.

Ce mardi 23 mars, ce sont les représentants de l'agence d'intérim Manpower qui étaient présents pour rencontrer les jeunes et leur proposer des solutions d'emploi.

Pour **BOUGER**, **SMASHER**, **JOUER** !

Sur Voreppe, avec un encadrant sportif sensibilisé à l'accompagnement des enfants-adolescents présentant un surpoids

1 solution **STAGE TENNIS** !

Du lundi 19 au mercredi 21 avril 2021 (inclus), de 14h00 à 16h00 au Tennis Club de Voreppe !

Tarif 10€/stage

Le Réppop38* avec le TC Voreppe* s'associent pour proposer aux enfants-adolescents présentant un surpoids / une obésité une activité tennis.

Intéressé(e) ? Renseignements et conditions d'inscription au
Réppop38 : **04.76.24.90.33** et /ou **reppop38@mrsi.fr**

L'activité tennis devra être autorisée par un certificat médical de - 2 ans.

**Réppop38 : Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Isère*
*** TC Voreppe : Tennis Club de Voreppe*

Pour **BOUGER**, **SMASHER**, **JOUER** !

Sur Voreppe, avec un encadrant sportif sensibilisé à l'accompagnement des enfants-adolescents présentant un surpoids

1 solution **STAGE TENNIS** !

Du lundi 19 au mercredi 21 avril 2021 (inclus), de 14h00 à 16h00 au Tennis Club de Voreppe !

Tarif 10€/stage

Le Réppop38* avec le TC Voreppe* s'associent pour proposer aux enfants-adolescents présentant un surpoids / une obésité une activité tennis.

Intéressé(e) ? Renseignements et conditions d'inscription au
Réppop38 : **04.76.24.90.33** et /ou **reppop38@mrsi.fr**

L'activité tennis devra être autorisée par un certificat médical de - 2 ans.

**Réppop38 : Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Isère*
*** TC Voreppe : Tennis Club de Voreppe*

Le cinéma le Cap revient dès que possible !

La durée de validité des abonnements en cours sera prolongée en compensation de la fermeture du cinéma

Désormais le Cap a sa page facebook ! @CinemaLeCapVoreppe

Voreppe émoi avril 2021 N°172. Directeur de la publication : Luc Rémond. Rédacteur en chef : Frédéric Dorville.
Maquette et rédaction : Direction de la communication et des relations publiques.
Crédits photos : Ville de Voreppe, Le Dauphiné Libéré, Freepik.com
Dépôt légal à parution. ISSN n° 2275-0541.
Courriel : communication@ville-voreppe.fr / www.voreppe.fr
Imprimé par Press Vercors en 4 600 exemplaires sur papier PEFC, avec des encres végétales.

VILLE DE Voreppe